



HUMEUR DE BLÉ MARTINGALE IMPROBABLE

En se mettant d'accord le 13 juin dernier sur un plafonnement de l'utilisation des biocarburants de première génération moins sévère que l'avait proposé la Commission européenne, il y a bientôt 2 ans - 7 % de l'énergie consacrée aux transports au lieu de 5 % -, les ministres de l'Énergie de l'U. E. ont eu certains mérites. Ils ont sauvé la face de la Commission qui avait initié le principe de ce plafonnement au prétexte scientifiquement contesté du changement indirect d'affectation des sols dû aux biocarburants. Ils ont redonné un peu de confiance en l'avenir aux industriels du secteur. Ils ont signifié aux contempteurs des biocarburants qu'ils n'étaient pas dupes de leurs sophismes. Le compromis du 13 juin n'en demeure pas moins entaché d'incohérences et de risques. Vouloir comptabiliser plusieurs fois de l'électricité, des biocarburants issus de déchets et de résidus etc. au regard de l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports, c'est créer de l'illusion quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est freiner le recul des énergies fossiles dans le mix énergétique des transports. Enfin, la filière française du bioéthanol peut craindre que ces comptages multiples aboutissent à une réduction de ses débouchés alors que la consommation d'essence est par ailleurs en baisse. Face à cette martingale improbable, elle soutient ce qu'avait voté le Parlement européen en septembre 2013 en stipulant un objectif de 7,5 % d'énergie renouvelable dans l'essence.

SÉCURITÉ SANITAIRE

PLAFONDS DE RÉSIDUS DE PESTICIDES EN EUROPE : LES CÉRÉALES, BONNES ÉLÈVES

L'EFSA (*Autorité européenne de Sécurité des Aliments*) a publié le 20 mai les résultats pour l'année 2011 du Programme européen de surveillance des résidus de pesticides dans les aliments.

Dans le volet que son rapport consacre au « Programme coordonné de l'UE » (analyses pratiquées selon les mêmes méthodes sur 12 produits dans tous les pays européens), il apparaît que la farine de blé est le produit dans lequel la proportion d'échantillons dépassant la limite maximale de résidus (LMR) est la plus faible : 0,3 %, soit 2 échantillons sur 605. L'un de ces échantillons provient d'une marchandise importée du Rwanda, l'autre d'une marchandise d'origine inconnue. 113 des 605 échantillons de farine ont été prélevés sur des marchandises commercialisées en France.

Pour ce qui concerne les programmes nationaux de contrôle, conçus indépendamment par les différents États, il ressort en céréales un dépassement de LMR dans 9 des 615 échantillons analysés en France, soit 1,4 %. Ce taux est similaire au taux moyen de 1,2 % pour l'ensemble des pays, la fourchette allant de 0 à 6,9 %. Tous produits, le taux de dépassement s'élève à 2,5 %. Les indications fournies par les instances en charge des programmes nationaux - en France, la DGCCRF - montrent que les taux de dépassement sont globalement 4 fois supérieurs pour les produits importés des pays-tiers à ceux qui sont enregistrés pour les produits indigènes.

MARCHÉS

RATTACHEMENT DE LA CRIMÉE À LA RUSSIE : QUID DES CÉRÉALES ?

Une mission russe s'est déplacée il y a quelques semaines pour évaluer le potentiel céréalier de la Crimée. Elle l'a estimé à 2 millions de tonnes (MT) toutes céréales dans les meilleures conditions de culture et d'irrigation, chiffre qui peut être rapproché des fourchettes de production annuelle en Russie (selon le CIC, 59 MT au plus bas en 2010 et 105,7 MT au plus haut en 2008) et en Ukraine (au plus bas 38,4 MT en 2010 et 62,5 MT en 2013) des six dernières années.

L'optimum sur le plan de l'irrigation signifierait un retour au plein fonction-

nement du réseau mis en place sous l'ère soviétique, quand la Crimée avait fait l'objet d'un gigantesque programme en ce domaine. Un canal central avait été créé, amenant l'eau du Dniepr au départ de Kharkov, au-dessus de la péninsule, et irradiant dans toute la moitié est du territoire. Sur 400 000 hectares alors irrigués, seuls 140 000 le sont encore aujourd'hui. Le système ne fonctionne plus qu'avec 1/3 de l'eau qu'il faudrait pour tout irriguer. Or, toute restauration de son efficacité passe par l'acceptation des autorités ukrainiennes, sous le contrôle desquelles se trouve le Dniepr, de dériver le débit nécessaire.

Source : France Export Céréales

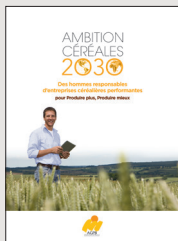
LE BLÉ FRANÇAIS EN PROSPECTION AU SOUDAN

France Export Céréales, l'association créée par les céréaliers pour la promotion de leurs productions sur les pays-tiers, a co-organisé le 15 avril au Soudan un séminaire technique à l'attention des représentants de grands opérateurs meuniers soudanais ainsi que de représentants des organismes publics en charge des réserves stratégiques de céréales et de la gestion des normes à l'importation. France Export Céréales a exposé à ces interlocuteurs quelles sont les caractéristiques de la production française de blé, comment est organisée notre filière céréalière et quel rôle tient de notre pays sur le marché du blé. Cette manifestation, la première du genre, s'est située dans le prolongement de missions régulières de France Export Céréales au Soudan depuis plusieurs années.

Les importations de blé soudanaises représentent un courant régulier de 2,1 millions de tonnes (MT) par an en moyenne ces derniers temps. Ce courant croît régulièrement, notamment à cause de l'afflux de réfugiés vers les villes et de la modification de leur mode d'alimentation qui s'en suit (augmentation de la consommation de pain au lieu de sorgho).

Compte tenu des normes à l'importation et des habitudes de travail des meuniers (taux de protéines élevé), le blé importé vient d'Australie, des pays de la Mer Noire et, dans une proportion moindre, d'Europe du Nord ainsi que d'Amérique du Nord. Le blé français a cependant ses chances en mélange avec toutes ces origines qui sont plus chères. En effet, la concurrence est vive compte tenu de l'arrivée de nouveaux opérateurs meuniers d'importance sur le marché et l'argument coût plaide pour l'utilisation de blé français en mélange, outre les efforts entrepris en France pour mieux répondre à la demande de blés protéinés.

Source : France Export Céréales



AMBITION CÉRÉALES 2030 : UN OUVRAGE DE L'AGPB SUR L'AVENIR DU SECTEUR

L'AGPB célèbre cette année ses 90 ans et elle a souhaité faire de cet événement un moment d'éclairage de l'avenir. À cet effet, elle a conduit pendant 6 mois au sein de son Conseil d'administration une réflexion qui a abouti à l'édition d'un ouvrage, « AMBITION CÉRÉALES 2030 », le 16 juin dernier. Après un état des lieux des capacités céréalières de la France et des débouchés actuels et potentiels de ses récoltes, « AMBITION CÉRÉALES 2030 » met l'accent sur tout ce qui permettra aux producteurs de devenir des leaders de la « bioperformance » - c'est-à-dire de Produire plus, Produire mieux à la fois - et envisage les voies d'adaptation économique de leurs exploitations dans le contexte de demain.

Cet ouvrage est disponible sur le site de l'AGPB (www.agpb.fr/Dossiers/Economie/Debouchés_filières) OU <http://www.agpb.fr/dossiers/debouches-a-filières/1541-ambition-cereales-2030-un-ouvrage-de-reflexion-de-l-agpb-sur-l-avenir-du-secteur>. Est également accessible à la même adresse un encart diffusé avec La France Agricole du 20 juin, qui présente l'ouvrage dans ses grandes lignes.

FILIÈRES

1 500 MÉTHANISEURS EN MILIEU RURAL : LES CÉRÉALISERS RÉPONDENT PRÉSENTS

Les producteurs de céréales sont concernés par le Plan national Méthanisation annoncé lors de la présentation du projet de loi sur la transition énergétique le 18 juin. Les retours d'expérience montrent en effet que la biomasse agricole végétale constitue un complément performant des effluents d'élevage pour l'alimentation des méthaniseurs.

D'une part, cette biomasse a un pouvoir méthanogène parmi les plus élevés, nettement supérieur à celui des effluents. D'autre part, il s'agit d'une source d'approvisionnement très répandue et régulière, donc facilement maîtrisable, ce qu'apprécient les financeurs des projets de méthanisation. Le développement de cultures intermédiaires à vocation énergétique (cultures d'hiver ou de printemps ensencées pour leur fort pouvoir méthanogène dans un cycle de 3 cultures en 2 ans) est à cet égard une voie privilégiée en même temps qu'elle répond aux besoins de couverture des sols en hiver pour préserver la qualité des eaux.

Dernier avantage d'utilisations suivies de biomasse végétale agricole pour la méthanisation, elles faciliteraient l'homologation des digestats à des fins de fertilisation, un élément indispensable à la commercialisation de ces derniers.

LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE ÉPAULE L'ACTION DE « ENTREPRENDRE POUR LE FLUVIAL »

Les membres du Conseil spécialisé Filière céréalière de FranceAgriMer ont signé le 14 mai la charte « Objectif compétitivité : une ambition pour la filière fluviale » portée par l'association *Entreprendre pour le fluvial*. Cette charte vise au renouvellement de la cale pour qu'elle corresponde dans son profil et dans son fonctionnement aux besoins des donneurs d'ordre face au développement des échanges, à la nécessité d'une compétitivité accrue et aux exigences de la transition énergétique. *Entreprendre pour le fluvial*, qui mobilisera des financements privés et publics (via la Banque publique d'investissement, notamment) entend recueillir plus d'une centaine de signatures dans les différents secteurs utilisateurs de la voie d'eau.

La signature intervenue le 14 mai est une manifestation de plus de l'intérêt de la filière céréalière pour le transport fluvial, bien adapté économiquement

pour les pondéreux et écologiquement vertueux. Tout comme le projet de canal Seine Nord Europe dans lequel elle s'implique beaucoup, la filière voit dans la charte proposée un levier d'amélioration de sa compétitivité et des possibilités significatives de renforcement de l'alternative au camion pour le transport des grains.

INFOCHIFFRES

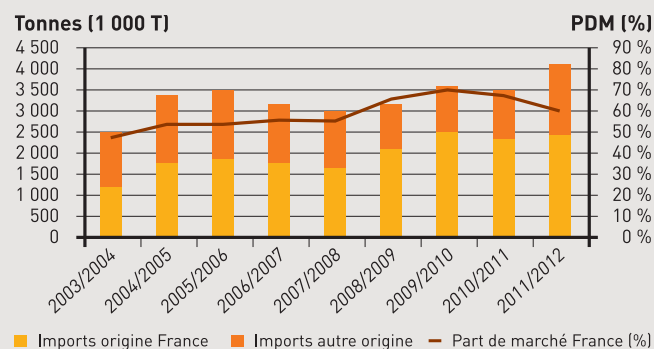
L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, UN MARCHÉ PRIVILÉGIÉ POUR LE BLÉ FRANÇAIS

Région du globe dynamique démographiquement - selon les prévisions de l'ONU, sa population devrait passer de 441 millions d'habitants en 2011 à 622 en 2025 - l'Afrique subsaharienne (*) accroît fortement ses importations de blé. Elles s'élevaient à 8 millions de tonnes en 2011/2012, contre 5,4 millions de tonnes en 2001/2002, dix ans plus tôt.

Sauf le Nigéria, les pays de cette zone sont consommateurs de pains de type français et ils apprécient en outre nos blés. Très exigeants sur la qualité, ils nous achètent annuellement 60 à 70 % des blés qu'ils importent, selon les années. Le développement rapide du marché subsaharien illustre bien quel enjeu il y a pour notre pays à renouer avec l'augmentation des rendements tout en soignant la qualité.

(*) Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Rép. dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo.

Les importations de blé en Afrique subsaharienne hors Nigéria



Source : CIC, FranceAgriMer.

CAMPAGNE 2013/2014 : RESSOURCES EN BLÉ TENDRE EN FRANCE ET LEURS UTILISATIONS

RESSOURCES : 40,18 MT

Production 3,81 MT - Stocks 01/07/13 3,12 MT - Imports et divers 0,25 MT

UTILISATIONS (%)

Exportation : 48,4 %	Stocks 30/06/2014 : 7,8 %
Alimentation animale : 18 %	Alcool (y.c.biocarburants) : 3,9 %
Alimentation humaine : 12,3 %	Semences : 1 %
Amidonnerie, glutennerie : 7 %	Autres : 1,6 %

Source : AGPB d'après données FranceAgriMer.